

PRÉSENTÉ

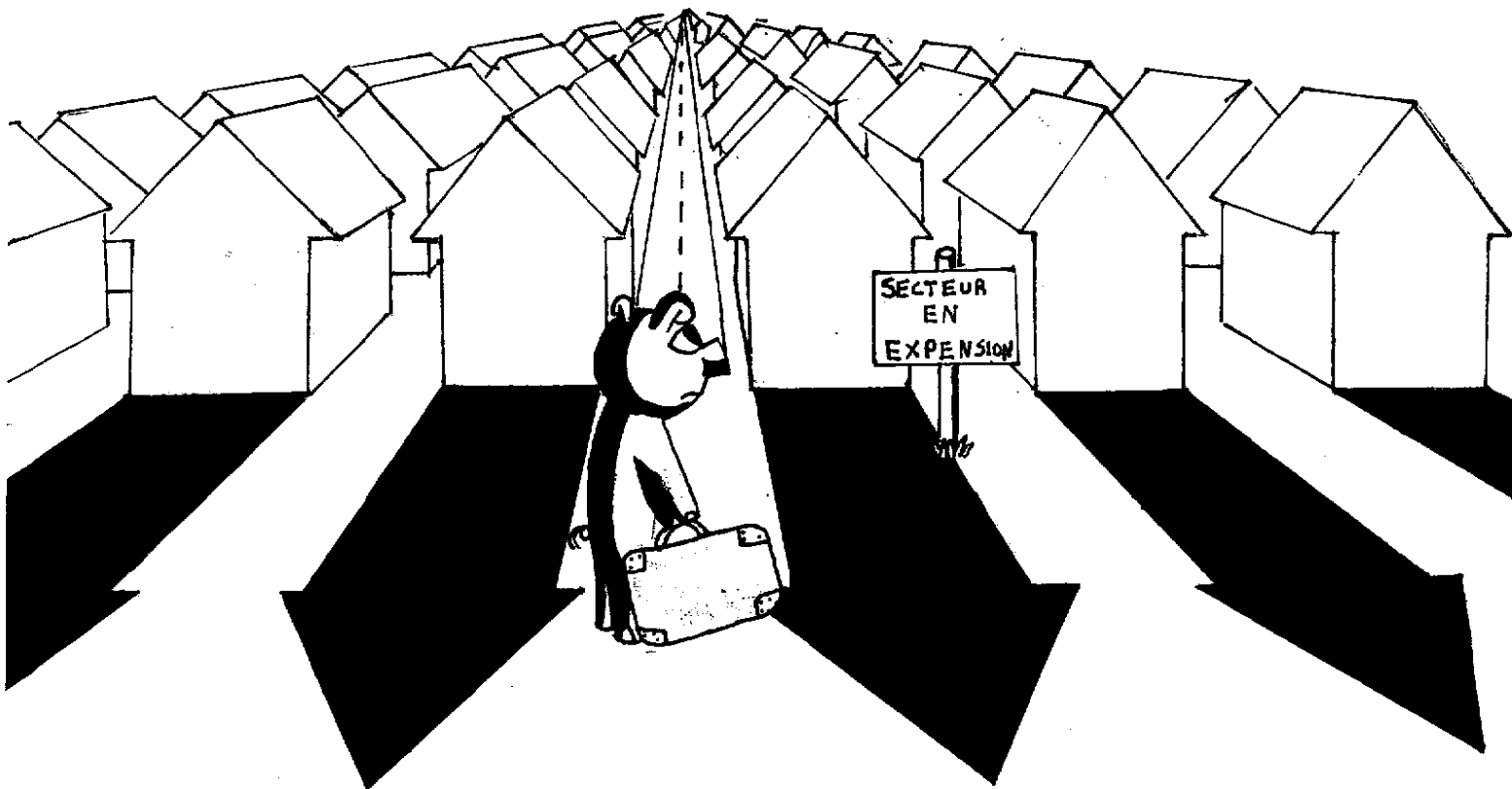
179

MEMO92

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

FUIR pour PRODUIRE



ZONE AGRICOLE

Illustration : Simon Bérubé

FUIR POUR PRODUIRE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

PAR

MARC-ANDRÉ LAVOIE, RETRAITÉ ET EX-AGRICULTEUR

PADOUE, MRC DE LA MITIS

ET

MARCEL BÉRUBÉ, AGRICULTEUR

ST-MOÏSE, MRC DE LA MATAPÉDIA

5 MARS 2003.

RIMOUSKI

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs membres de la commission,

Mesdames, Messieurs,

Dans les années 1939, lors de la déclaration de la 2^{ième} guerre mondiale, les agriculteurs du temps ont été invités à produire davantage pour contrer le manque de vivre que subissaient les pays d'Europe, aux prises avec la guerre qui déferlait sur leur pays.

Pour ce faire, plusieurs agriculteurs de la province de Québec se sont mis à produire plus de denrées agricoles et alimentaires. Une production qui a pris un essor fulgurant fût la production porcine.

Je cite un exemple vivant dont je fût témoin, c'est que mon père a saisi l'occasion pour construire une porcherie (une sous à cochons, non usuel qu'on donnait dans ces années-là). Cette production était divisé en deux élevages. Des petits porcelets qu'on vendait à l'âge de 4 à 6 semaines et d'autres porcelets qu'on engraisait jusqu'au poids de 225 à 275 livres vivant qu'on abattait principalement pour expédition vers les pays d'Europe.

Cette production qui totalisait une soixantaine de porcs par année se continua jusqu'aux années 1960, alors que les diverses productions se spécialisaient. C'est ainsi, que la production laitière a vu bon nombre de petits producteurs délaisser la production. D'autres productions comme

celle des porcs se sont concentrés dans divers régions de la Province, entre autres, la Beauce, la Chaudière et bien d'autres régions sauf la nôtre. C'est à ce moment que notre région a vu plusieurs de ses terres agricoles abandonnées ou reboisées. Les fonctionnaires en ont profité pour fermer des paroisses et sous-estimer le potentiel agricole. Pendant ce temps, dans les autres régions, les producteurs de porcs ont intensifiés leur production sans être soumis à une réglementation rigoureuse telle que l'on connaît présentement. Le ministère de l'Environnement du temps n'était pas à la hauteur de la connaissance de ces productions et l'ont vie alors des producteurs de porcs avec un nombre imposant de têtes de porcs à engraisser avec la mise au point de différentes techniques d'élevage.

Depuis ces dernières années, la demande du porc dans les pays asiatiques et principalement le Japon, fait en sorte que la production porcine se déplace et prend pied dans notre région.

Depuis plus d'un an, le moratoire sur la production porcine a suscité beaucoup de préjugés à propos de la classe agricole. Pourtant, le secteur porcin pourrait être en croissance dans plusieurs municipalités et ainsi, valoriser les terres et permettre de générer un apport économique important grâce aux nouveaux emplois créés.

A partir des années 70, le secteur agricole a connu une restructuration des fermes orientant celles-ci vers la spécialisation dans une production. Cela a permis à certaines productions de prendre de l'expansion et à d'autres, d'être complètement abandonnées.

Ce fut le cas pour la production porcine à cause de la conjoncture des marchés qui était à la baisse. La restructuration vers des fermes spécialisées a également permis une évolution dans les méthodes d'élevage, d'épandage et de gestion des fumiers. Au cours des années, ces méthodes nous ont permis de nous prévaloir de plan agroenvironnemental de fertilisation(P.A.E.F.) spécifique à chacune de nos fermes. Ces plans sont à la fine pointe des dernières données agronomiques et répondent aux normes obligatoires du respect de l'environnement. L'analyses des sols et des fumiers sont à la base de ces plans. En 2001, 21% des agriculteurs du Québec ont fait des analyses de fumier comparativement à 7% pour l'ensemble du Canada. En un an, soit entre avril 2001 et mars 2002, les fermes du Québec ont complété ou mis à jour près de 7000 plans agroenvironnementaux de fertilisation. En 2001, au Québec, 47% des fermes possédaient un plans de fertilisation, comparativement à 15% au Canada. En 2001 également, 83% des entreprises agricoles québécoises possédaient des résultats d'analyses de sol datant de moins de cinq ans, comparativement à 61% des fermes canadiennes.

Les méthodes d'épandage de lisier de porcs ont beaucoup évolué et plusieurs pratiques sont reconnues comme efficaces. L'incorporation rapide des fumiers solides et liquides dans le sol permet de réduire les odeurs de 70% en quelques heures.

En tant qu'agriculteur, je pratique cette méthode depuis plus de vingt ans. Le phosphore et l'azote contenus dans les fumiers et lisiers ainsi que dans les engrais minéraux sont des éléments fertilisants essentiels à la bonne

croissance des plantes. Ces éléments doivent cependant être gérés minutieusement. Les apports en phosphore et en azote doivent rencontrer les besoins des plants sans pour autant les dépasser. Les analyses de sols faites de façon régulière permettent de s'assurer que les apports en éléments fertilisants sont adéquats.

Comme ancien agriculteur, je suis en faveur de la production porcine qui donne une plus-value à nos municipalités par une augmentation de l'évaluation foncière. Par ricochet, plus de taxes à percevoir permettent une diversification des services dont les contribuables ont besoin.

Pendant que les agriculteurs se prennent en main et inventent toujours de nouvelles méthodes de culture afin de respecter le sol, l'air et l'eau, d'autres intervenants sont peu soucieux de leurs méthodes d'élimination de déchets. Quand la MRC de la Matapédia et celle de la Mitis se sont regroupées dans un site conjoint pour l'enfouissement des déchets, soit celui de Padoue, nos élus municipaux désiraient éloigner toute possibilité de risque de contaminant à proximité de la rivière Matapédia et de ses saumons. A-t-on considéré la protection d'une autre rivière, soit la Tartigou, où l'omble de Fontaine vit encore en maître dans ses eaux et dans les lacs du bassin versant de cette rivière. Là où des générations d'agriculteurs ont protégé ses bandes riveraines, on retrouve maintenant au moins deux endroits précis de contamination. L'un fût créé et en opération pendant plus de vingt ans avec l'autorisation d'élus municipaux sans scrupule. Il aura fallu la contamination des puits d'eau potable des résidents environnants avant que l'on demande aux grosses compagnies qui y déversaient leurs

produits chimiques de se mettre conforme aux règlements environnementaux. Mais cela est un peu trop tard.

Je trouve aberrant que le ministère de l'Environnement s'acharnent sur les producteurs, tandis que beaucoup de municipalités envoient leurs égouts sans traitement de leurs eaux usées directement dans la Rivière Métis et dans le lac Matapédia et aussi des dépotoirs régionaux qui laissent écouler leur jus dans les rivières avoisinant leur site d'enfouissement.

Si le producteur est obligé de suivre à la lettre la loi sur l'environnement, le moratoire en vigueur exige de ce dernier qu'il s'équipe d'installations qui transformeront le lisier de porcs en terreau ou qu'il délaie la production. Cela provoquera une inoccupation du territoire et par conséquent des fermetures de petites paroisses, devenant inopérante la Loi de la politique nationale sur la ruralité. Politique qui incite les petites municipalités à se développer en permettant à des citoyens des villes peuplées de s'établir dans notre région.

Les fermes familiales d'aujourd'hui ont changé d'apparence comparativement à celles d'autrefois. Plusieurs sont scandalisés à la dimension qu'on a pris les fermes alors que ces agriculteurs se sont expansionnés en allant récupérer les superficies agricoles que l'on abandonnait pour l'exode urbain. C'est grâce à la retombée économique de ces entreprises que les campagnes ont été sauvées. Continuer à augmenter vos exigences par des projets de loi trop sévères et vous vouez à

la mort l'agriculture au Québec. Lorsque nos agriculteurs ne seront plus là, qui nourrira le Québec et avec quoi?

Est-il possible de laisser les agriculteurs produire les denrées alimentaires dans la région, au lieu d'être dépendant des producteurs des autres pays et principalement les États-Unis, qui nous fait la vie dure avec les taxes compensatoires sur les denrées agricoles que l'on produit?

Un exemple frappant c'est le droit compensateur que les États-Unis imposent sur le bois d'œuvre. Ce droit qui fait en sorte que les producteurs de boisés sont affectés. Et la majorité des producteurs agricoles dans les régions possède un boisé. Cela lui permet d'arrondir ses revenus annuels.

Les Compagnies d'accessoires pour les élevages porcins et autres, ont vendus des équipements, qui facilitaient les divers élevages, et maintenant les adeptes de l'environnement à outrance, obligent ceux qui sont équipés, auront dans un avenir pas si lointain, de revenir à un élevage plus satisfaisant pour ces groupements. Mais qui alors va payer la facture?

Tous les agriculteurs sont conscients de protéger l'environnement, mais il y a un prix à cela. Encore une fois, les gouvernements devront supportés les producteurs, par des subventions, afin que ceux-ci puissent continuer à produire les denrées alimentaires, qui sont nécessaire à la vie de tout être humain.

Les ministères du Gouvernement du Québec dont les suivants : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé et le Ministère des Finances, doivent faire bloc pour élucider la problématique de la pollution, soit de l'air, de l'eau, afin que la population du Québec puissent vivre dans une ambiance de propreté et de vivacité. Avec les normes environnementales que les producteurs doivent respecter, cela serait une aberration de donner plus de pouvoir aux municipalités et aux MRC dans ce domaine quand ces derniers ne peuvent même pas gérer convenablement leur propre site d'enfouissement.

Un autre exemple de leur incompétence dans le domaine, c'est la non-réglementation de l'utilisation de produits chimiques sur les terrains de golf et les pelouses en milieu urbain qui longent les rivières de nos municipalités. Le taux d'épandage d'engrais chimiques sur les terrains de golf dépassent de beaucoup la norme et les distances permises des cours d'eau. Est-ce les producteurs agricoles ou ces pollueurs qui mettent en péril la survie des saumons et l'eau de nos rivières? Même des amateurs de pêche sans scrupule utilisent des espèces indésirables comme appâts et mettent en péril la survie des espèces présentes et leurs lieux de reproduction.

Les dirigeants municipaux nous parlent également d'aire protégée mais où étaient-ils lorsqu'on a pillé la grande forêt publique sans se soucier des cours d'eau et de la faune sur des centaines de kilomètres carrés? Ces zones ressemblent à un désert. En plus de nous limiter dans nos productions agricoles, ils veulent également nous réglementer sur nos superficies boisés

car nous sommes les seuls qui n'avons pas fait de coupe à blanc et qui possèdent encore un potentiel ligneux.

Espérant que ces quelques remarques et recommandations sauront faire réfléchir les Membres de cette Commission.

Merci pour votre bonne attention.

Texte écrit par

Marc-André Lavoie, retraité et ex-agriculteur

Et

Marcel Bérubé, agriculteur de la Vallée de la Tartigou

Saint-Moise

